



Bourses de collège information importante: dématérialisation pour la demande pour 2018-19.

publié le 04/09/2018 - mis à jour le 09/05/2019

Pour la demande de bourses de collège 2018-19, comme l'an dernier déjà, la demande sera dématérialisée, il vous faut donc posséder une adresse électronique (mail).

Vous trouverez ci-dessous l'affiche explicative.

 2017_bourse_college_flyer_a4_personnalisable-1 (PDF de 1.9 Mo)

L'application "Bourse de collège" permettra au représentant légal de :

- ▶ **faire sa demande de bourse** pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège via internet
- ▶ **fournir directement les données fiscales** nécessaires à l'instruction de la demande **sans joindre de pièces justificatives**
- ▶ **fournir des précisions sur sa situation** pour que la demande soit complète,
- ▶ **mettre à jour la fiche de renseignements administrative**, pour l'élève et lui-même,
- ▶ **connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse** qu'il est susceptible de toucher,
- ▶ **suivre l'avancement** de son dossier.

Les identifiants de votre compte éducation nationale ont été envoyés par nos soins sur votre adresse électronique (mail) en septembre 2017 et en septembre 2018 pour les nouveaux élèves.

Date de demandes : **du 3 septembre 2018 au 18 octobre 2018** (le 18 octobre à minuit, le site national sera fermé)